

Décision n° D2023_161

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le courrier d'intention de donation de M. Denis Lefebvre du 17 septembre 2023,

décide

- D'ACCEPTER le don de M. Denis Lefebvre, historien, secrétaire général de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS), militant à la Fédération départementale de



Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20231030-D2023_161-AR



Seine-Saint-Denis du Parti socialiste, de ses archives personnelles couvrant la période des années 1970 à 2000 pour être conservées aux Archives départementales ;

- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental de signer le courrier de remerciement pour ce don, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20231030-D2023_161-AR